



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

Présents :	Bureau du Conseil municipal :	M. M. FALQUET, Président Mme F. GAUTIER, vice-Présidente M. E. CURTET, 1 ^{er} Secrétaire M. N. BIRCHLER, 2 ^{ème} Secrétaire
	Membres du Conseil municipal :	Mmes F. GARNIER, E. HOSTETTLER, C. LAPAIRE, P. REYMOND, C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI MM. C. BAUMANN, D. GENIER, S. NORDMANN, J. PONTI, M. STAWARZ, R. WENGER, T. ZEHNDER
	Membres du Conseil administratif :	Mme F. de PLANTA, Maire M. M. GOEHRING, Conseiller administratif M. P. THORENS, Conseiller administratif
Excusés :		M. J.-M. HAINAUT M. A. KAELIN M. D. MAZOUER

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

Il salue les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 11 mai 2015.

M. le Président annonce que MM. Jean-Marie Hainaut, André Kaelin et Denis Mazouer sont excusés.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, **M. le Président** fait part du discours suivant.

« Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, chers tous,

Permettez-moi de vous dire quelques mots, puisqu'il s'agit de la dernière séance de cette législature et de ma dernière séance en qualité de Président.

Un remerciement à Mme Tania Lazzarelli qui œuvre pour la première fois en qualité de procès-verbaliste du Conseil Municipal. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Je souhaiterais remercier chacun d'entre vous du Conseil administratif et du Conseil municipal pour le travail effectué dans l'intérêt de notre Commune et l'ambiance qui finalement s'est bien détendue.

Pour ceux qui ne siégeront pas à la prochaine législature, parce qu'ils ne se représentent pas ou victimes du verdict populaire, je désire leur adresser mes meilleurs messages pour leur vie. On va sans doute certainement se croiser les uns et les autres sur la Commune.

Je souhaiterais également remercier le bureau du Conseil municipal qui m'a soutenu dans ma tâche. En tant que Président, pour la préparation des séances, toute ma gratitude va également à la Mairie, tout particulièrement à Maryse, qui va bientôt nous quitter pour une meilleure vie, je parle de la retraite, pour s'occuper de ses petits-enfants, et non de l'au-delà. Et bien entendu, notre Secrétaire générale, toujours en alerte, Nathalie Girard Besson. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec ces dames.

Au rayon des remerciements, je ne voulais pas oublier le travail de tous les commissaires et, en particulier, celui de la commission Juridique et naturalisations qui ont eu passablement de dossiers à



traiter, sachant que chaque dossier prend beaucoup de temps, déplacements et rendez-vous avec les gens.

Sans oublier également mes camarades de parti, Mme Eliane Hostettler et M. Michel Stawarz qui vont me, et certainement nous, manquer.

Nous avons également d'autres éminents Conseillers municipaux qui nous quittent et dont certains ont siégé de nombreuses années pour les intérêts de la Commune.

Je vous remercie encore tous de m'avoir fait confiance en m'élisant à la présidence et en élisant pour la première fois un élu UDC (local) à la présidence de cette assemblée. J'ai fait de mon mieux pour faire honneur à la Commune.

Finalement, je souhaite beaucoup de satisfaction et de plaisir à la personne qui me succèdera à la présidence du Conseil municipal. »

Applaudissements.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président donne la parole à M. Philippe Thorens afin de présenter une nouvelle collaboratrice au service de la comptabilité, Mme Marion Dimier.

M. Thorens a le plaisir de présenter Mme Marion Dimier, qui a rejoint les rangs des collaborateurs de la commune il y a 11 jours, le 1^{er} mai dernier, au service de la comptabilité. Madame Dimier est titulaire d'une maturité professionnelle commerciale, qu'elle a obtenue en 2009. Sa brève carrière professionnelle, vu son jeune âge, l'a menée dans des milieux aussi divers que variés, qui pourront sans nul doute lui être utiles – à un titre ou à un autre – dans le cadre de ses nouvelles fonctions. C'est ainsi qu'elle a pu se frotter à des espèces très variées lors de son stage de maturité professionnelle commerciale, effectué au musée d'histoire naturelle. Elle a également des qualités de communication acquises lors d'un second stage au sein d'une société active dans la communication. Enfin, elle a appris à gérer avec calme les situations d'urgence et brûlantes lors de son précédent emploi au service d'incendie et de secours de la Ville de Genève. M. Thorens lui souhaite une cordiale bienvenue parmi les collaborateurs de la commune de Collonge-Bellerive et forme le vœu qu'elle trouve toute satisfaction dans sa carrière professionnelle au sein de l'administration.

Applaudissements en guise de bienvenue à Mme Dimier.

Courrier de la commune de Bernex

M. le Président lit un courrier de remerciements daté du 28 avril 2015 qui lui a été adressé par la commune de Bernex, relatif à la course du Coteau.

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Au surlendemain de cette belle course du Coteau, à laquelle nous avons été honorés de la présence de vos Conseillers municipaux à la « Course des Conseillers », nous souhaiterions vous exprimer tous nos remerciements pour vos belles prestations qui ont animé notre manifestation sportive.

Nous espérons vous compter parmi nos équipes pour l'édition de l'année prochaine et vous remercions d'ores et déjà.



En vous souhaitant une belle année législative, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à l'assurance de nos cordiales salutations sportives.

M. Philippe Chillier, Maire – M. Cyril Huguenin et M. Gilbert Vonlanthen, Conseillers administratifs ».

Calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions budget du 2^{ème} semestre 2015

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le calendrier du 2^{ème} semestre 2015.

M. Birchler signale que les vacances de Noël commenceront officiellement le jeudi 24 décembre et non pas le 21 décembre 2015. La rentrée est fixée au lundi 11 janvier 2016.

M. le Président annonce que les corrections seront effectuées et que le calendrier du 2^{ème} semestre pour les séances du Conseil municipal et les commissions budget sera inséré dans le menu principal de CMNet.

Liste des questions sur CMNet

M. le Président demande s'il y a des remarques sur la liste des questions qui se trouve sur CMNet. Il précise que si une réponse n'est pas satisfaisante et nécessite d'autres investigations, la question sera maintenue. Si aucune remarque n'est formulée, cette liste disparaîtra et une nouvelle liste sera constituée au fur et à mesure des séances de la prochaine législature.

Photos et indemnités des Conseillers municipaux

M. le Président invite les Conseillers qui n'ont pas encore choisi leur photo à prendre contact avec Mme Moussa.

En ce qui concerne les indemnités, celles et ceux qui ne les ont pas encore récupérées sont priés de se rendre auprès de M. Chaparro en fin de la séance.

Les communications du bureau étant terminées et, comme il n'y a pas de remarques, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 27 avril 2015.

Mme de Planta apporte une correction à la première ligne de la page 703. Il manque le mot « des dicastères ».

M. le Président prend note de la correction et, comme il n'y a pas d'autres remarques, passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015.

A l'unanimité (17 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2015 est approuvé.
--



3. APPROBATION DES COMPTES 2014

Présentation des comptes définitifs de la crèche L'île aux Mômes

M. le Président donne la parole à M. Thorens pour la présentation des comptes définitifs de la crèche qui sont parvenus tardivement.

M. Thorens précise qu'il s'agit uniquement de la présentation des comptes et non pas de leur approbation. A ce jour, ces comptes n'ont pas besoin d'être approuvés par le Conseil municipal. Toutefois, suite au vote des nouveaux statuts, il sera possible aux communes dans le futur de les voter ou non.

Il commente les tableaux qui composent sa présentation, sous le contrôle de Mme Lapaire et de M. Baumann, tous deux membres du groupement intercommunal comme représentant de Collonge-Bellerive (voir document joint au procès-verbal).

M. Thorens demande s'il y a des remarques ou des questions sur les comptes 2014 de la crèche.

M. Nordmann fait remarquer qu'en augmentant la capacité d'accueil de la crèche de 8 places, cela représente environ 9 à 10% d'augmentation des places. De ce fait, les salaires et les charges sociales, augmentent de 15% ! Il y a l'augmentation des barèmes, comme chaque année et, comme pour le jardin d'enfants, mais proportionnellement, on devrait presque bénéficier « d'un effet de masse » alors qu'ici, c'est le contraire. Les 8 places supplémentaires coûtent plus que les 10%, sinon il devrait y avoir environ 228'000 F d'augmentation au lieu d'environ 350'000 F (charges salaires et charges sociales).

M. Thorens explique que, durant l'année 2013, la crèche a fonctionné en gardant le même type d'encadrement mais, que cette année, il a fallu prendre du personnel plus qualifié, ce qui explique en partie la cause de cette augmentation.

Mme Lapaire souligne que, dans le monde de la petite enfance, une règle interne plus flexible permettait d'utiliser des aides au sein de la crèche. Aujourd'hui, les salaires ont tendance à être imposés et sont plus élevés, en raison des exigences d'encadrement par des personnes formées et non des aides, ce qui fait évidemment augmenter la masse salariale. Les communes, via l'ACG, essaient de lutter mais c'est une tendance contre laquelle il semble difficile de faire quelque chose à long terme.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant les comptes 2014 de la crèche. Comme ce n'est pas le cas, il poursuit l'ordre du jour.

Interventions des chefs de groupe

M. le Président donne la parole à M. Gétaz.

M. Gétaz prononce le discours suivant.

« Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal, chers collègues,

Au nom du groupe PDC, je désire adresser des remerciements et quelques commentaires au sujet des comptes de l'année 2014.

Nous devons souligner en premier lieu que le travail effectué en commission sous la présidence de notre collègue, Serge Nordmann, s'est déroulé de façon efficace. Les décisions ont été prises de manière consensuelle, à la suite de discussions rarement conflictuelles mais où toutes les opinions ont pu être représentées. Merci à Serge pour cette année, ainsi que les deux précédentes pour sa présidence marquée par un attachement pointu à la gestion et à la surveillance des dépenses communales.



Nous adressons également des remerciements pour l'excellente tenue et la présentation technique de la comptabilité de notre Commune ; lors des réunions du Conseil municipal et de la commission des Finances. Notre Conseiller administratif chargé des Finances, Marcel Goehring, et Monsieur Francisco Chaparro ont répondu de façon claire et précise aux questions des Conseillers et des commissaires. La qualité du budget et celle de l'exercice financier 2014 n'auraient pas été possibles sans le soutien compétent de l'administration communale. La présentation des comptes 2014, lors de la dernière séance du Conseil municipal, n'a d'ailleurs soulevé aucune question ou contestation. Le budget a été respecté et la prudence décidée lors de son établissement a permis d'obtenir le bénéfice substantiel que nous connaissons à présent, ceci malgré la baisse notable des recettes fiscales pour l'exercice qui se termine.

Les inquiétudes concernant l'évolution de la trésorerie, anticipée et toujours évoquée, sont ainsi repoussées à des échéances toujours plus éloignées. Un grand merci encore à tous ceux qui ont rendu ce résultat possible. Notre commune est l'une des communes aisées de notre canton, depuis plus de deux décennies, tous les exercices ont été bénéficiaires.

Pour les commentaires, remarquons que le budget global s'établit en net repli par rapport à la croissance qu'il a connu ces dernières années. Ceci est dû aux résultats inférieurs de près de 15% des recettes fiscales mais cet état de fait à caractère exceptionnel ne doit pas remettre en cause une politique déjà prudente de dépenses des deniers publics. Les charges ont pu être maîtrisées mais il paraît évident que les années à venir vont représenter un changement de politique de gestion des finances communales par rapport aux précédentes législatures. Le remarquable développement démographique de notre commune ne doit pas nous faire oublier que le besoin en infrastructures grandit avec lui. Des projets aussi importants que le nouvel immeuble dit "Quadrilatère", le parking en souterrain, la nouvelle place du village de Collonge, l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie et plus tard le second immeuble en lieu et place de la voirie actuelle, une piscine intercommunale et bien d'autres, sont évidemment des sujets qui vont continuer d'influencer les décisions afin de pérenniser l'état de santé enviable de notre commune.

Par ailleurs, notre capacité financière reste importante, notre patrimoine administratif et financier sont élevés car dépassant les 180 millions de francs. Les taux d'intérêts actuels devraient nous permettre d'envisager une saine répartition bilantaire des actifs, à travers un endettement à coût modéré évitant de ce fait la cession partielle d'un patrimoine communal cher à nos habitants. La prévision financière à moyen et long terme est toujours un exercice difficile mais la péréquation financière intercommunale qui grève actuellement nos finances, à juste titre, ne sera exceptionnellement pas un poids l'an prochain. En effet, la grande majorité de cet impact négatif devrait être absorbé par la substantielle rentrée fiscale dont jouit une commune voisine cette année. Néanmoins, avec l'augmentation à venir des charges de fonctionnement liées aux investissements, le Conseil municipal ainsi que la commission des Finances devront continuer d'exercer toute leur vigilance afin de ne pas entamer les budgets alloués à nos associations sportives, culturelles, aux familles, aux jeunes ainsi qu'à nos aînés mais au contraire continuer cette promotion tant souhaitée par le Parti Démocrate-Chrétien.

Dans ce sens, nos prochains budgets devront certes être équilibrés, mais dégager des ressources propres ou par l'emprunt, afin de poursuivre l'élaboration de projets tels que ceux cités précédemment. Le groupe Démocrate-Chrétien désire poursuivre son action en compagnie, bien évidemment, des autres groupes politiques car c'est ensemble que nous irons plus loin. Plus loin afin de proposer un développement harmonieux de notre commune, en tenant compte de l'évolution démographique et de notre intégration dans le tissu cantonal et régional. Nous réitérons donc nos remerciements à tous ceux qui, durant l'année 2014, ont contribué à ce bel exercice financier. »

M. le Président remercie M. Gétaz et donne la parole à Mme Lapaire.

Mme Lapaire prononce le discours suivant.

« Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Chers collègues,



Prendre position sur les comptes d'une commune qui, invariablement, depuis plus de 20 ans, présente un excédent de revenus est une agréable habitude. Et nous espérons que vous la partagez tous suffisamment avec nous pour la perpétuer longtemps encore.

Prendre position sur les comptes 2014 pourrait dès lors apparaître comme un exercice répétitif et de pure forme. Or, l'année financière 2014 est à notre avis riche d'enseignements sur la situation économique actuelle, sur celle avec laquelle nous devons compter dans les années à venir, et enfin, last but not least, sur le grand professionnalisme de notre personnel communal dans son ensemble, et de ceux qui gèrent les finances en particulier.

Le Conseiller administratif en charge des finances a expliqué la drôle de surprise en provenance de l'Etat lorsque le département des finances a annoncé un recul des recettes liées aux impôts de quelques 14% par rapport aux recettes 2013 qui elles-mêmes étaient déjà inférieures de 7% à celles de 2012. Si d'aucuns avait encore des doutes sur les difficultés conjoncturelles que nous traversons, ceux-ci devraient être définitivement levés. C'est donc avec ce genre de surprise, mes chers collègues, que nous devons travailler dans les communes. Il est probablement temps de se reposer la question de la véritable capacité des communes à gérer leurs finances tout en étant forcées de tâtonner dans le noir face à l'opacité des données fiscales qui les concernent.

Ce coup de semonce de 2014 doit nous permettre de prendre pleinement conscience de la fragilité de nos recettes, face à des dépenses qui, pour une grande partie d'entre elles, ne peuvent être adaptées rapidement. Le budget 2015 a été élaboré de façon très consciencieuse par le Conseil municipal, et nous avons souligné la discipline que chacun avait su respecter durant les travaux budgétaires. Nul doute qu'une discipline identique nous attend à la rentrée de septembre, lors de la préparation du budget 2016. La priorisation des dépenses et l'analyse de leur caractère absolument nécessaire ... ou non, devront nous guider dans un exercice dont l'enjeu sera de maintenir les dépenses en dessous de la barre symbolique des 30 millions.

Mes chers collègues, l'enseignement le plus important de 2014 me paraît être la clairvoyance et l'à-propos avec lesquels, tous ensemble, les Conseillers administratifs, le Président de la commission des Finances et le personnel communal, sous la direction des personnes chargées des Finances ont su à temps faire une nouvelle appréciation de la situation et surseoir à certaines dépenses budgétées qui, dans ce souci de priorisation, ont été jugées comme pouvant être reportées. N'en déduisez pas pour autant que le budget 2014 fût suffisamment gras pour absorber sans peine une cure d'une dizaine de pourcents. Non, c'est bien plutôt cet effort de priorisation qui a permis à l'administration de prendre des décisions qui ont conduit à ce résultat positif. Pour cela, nous adressons nos remerciements les plus vifs aux collaborateurs de la commune et leur exprimons notre confiance dans leur capacité à pleinement mesurer les enjeux financiers.

En conclusion, le groupe PLR reste convaincu que la santé financière de la commune passera par une maîtrise de ses charges et par une dynamisation de ses recettes et que c'est par une gestion saine, solidaire et responsable de la commune, que nous pourrons continuer à offrir une qualité de vie très agréable et très appréciée de nos communiens.

Gageons que la nouvelle législature saura s'inscrire dans la continuité de celle qui s'achève.

Je vous remercie. »

M. le Président remercie Mme Lapaire et donne la parole à Mme Hostettler.

Mme. Hostettler prononce le discours suivant.

« Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,



Au nom du groupe « Union Démocratique du Centre », nous tenons à féliciter et à remercier toutes les personnes impliquées pour l'élaboration de cette clôture des comptes 2014, qui s'avère à nouveau précise, rigoureuse et équilibrée. Un grand merci donc à l'administration communale, tout particulièrement à Mme Nathalie Girard Besson et à Monsieur Francisco Chaparro, ainsi qu'à notre ministre des Finances, Monsieur Marcel Goehring et à notre Président de la commission des Finances, Monsieur Serge Nordmann, pour tout ce travail assidu et minutieux et cette bonne tenue des comptes, qui nous fait part ainsi d'une commune admirablement gérée. Un hommage tout particulier à notre Président des Finances sortant, Monsieur Serge Nordmann, qui a toujours été très vigilant et nous a incité à la prudence dans les dépenses et à œuvrer pour une gestion saine des finances présentes et futures dans la commune.

Cette année encore, nous pouvons être satisfaits d'un résultat positif, avec un boni de 247'911 F, boni équivalent à celui budgété de 250'000 F. Ceci malgré une importante baisse des recettes fiscales des personnes physiques de 3'390'00 F, soit une baisse inattendue des revenus budgétés de 14%, et grâce à une gestion attentive des dépenses avec une économie de 2'898'00 F.

Les investissements du patrimoine administratif réalisés par la commune pour améliorer ses infrastructures et par conséquent la qualité de vie de ses habitants, ont été autofinancés.

Nous notons néanmoins une baisse de la trésorerie communale de 3'340'00 F qui est en rapport avec la baisse des rentrées fiscales et le financement des investissements du patrimoine financier.

Nous avons le privilège de vivre dans une commune dite riche, commune qui participe du reste solidairement à la péréquation financière en redistribuant une partie de ses revenus à d'autres communes du canton.

Le groupe UDC est satisfait de voir que les dépenses sont bien gérées, que les budgets sont tenus, que nous ne faisons pas de dépenses dispendieuses et que nous continuons à prendre des décisions sur un mode consensuel cher à la commune.

Il faudra toutefois garder à l'esprit que le climat économique général est difficile, notamment à cause de la crise du franc fort, de la perte du secret bancaire, des nombreux soucis liés à la question de l'immigration, et qu'il faudra agir avec prudence au cours des prochaines années à venir, les recettes fiscales pouvant encore baisser.

Il faudra faire preuve de vigilance et être raisonnables pour opérer les bons choix d'investissements à venir, qu'ils soient justes, concrets, utiles, sociaux pour le bien-être de nos chers communiens.

Nous sommes certains que le Conseil administratif et les Conseillers municipaux mettront tout en œuvre lors de la nouvelle législature pour mener à bien leurs différentes obligations et leurs nombreuses tâches.

Un grand merci encore à tous. »

M. le Président remercie Mme Hostettler et donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann, qui était encore ce matin dans l'avion en provenance de Buenos Aires, n'a pas rédigé de discours comme il le fait chaque année mais il voulait profiter de l'occasion pour remercier les commissaires de la commission des Finances pour tout le travail effectué pendant ces quatre années. Le travail effectué fut bon, dans un esprit d'ouverture, avec des explications les plus larges possibles pour que chacun puisse par lui-même prendre les décisions qu'ils jugeaient bonnes pour la Commune.

Il remercie évidemment Mme le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs pour leur travail car sans eux les bonnes décisions ne pourraient être prises.



Un remerciement spécial va à Mme de Planta, représentant son égérie en politique et qui l'a soutenu et fait confiance en lui accordant le poste de Président de la commission des Finances durant trois années.

Il remercie M. Goehring, son ministre des Finances, avec qui il a formé une bonne équipe et eu beaucoup de plaisir à travailler dans un esprit de transparence et d'ouverture.

Il remercie également l'ensemble de l'administration communale, M. Chaparro et Mme Girard Besson en soulignant la chance d'avoir eu un très fort soutien de la part des employés qu'il considère très qualifiés.

Il souhaite faire part, comme chaque année, des risques auxquels les Conseillers municipaux devront faire face au cours de la nouvelle législature. Certains ont été mentionnés par les chefs de groupe, d'autres sont importants et il aimerait que chacun les aient en tête.

Il commence par l'appréciation du franc suisse qui, selon lui, aura des effets à terme sur la Suisse, victime de son succès. Toutes les mesures engagées par les entreprises, telles qu'elles ont voulu les prendre jusqu'à maintenant, n'ont pas encore été mises en application. Lorsque leur chiffre d'affaires, leurs ventes, se dégraderont, ils devront prendre d'autres mesures de délocalisation et, malheureusement, la Suisse pourrait en souffrir au niveau de son taux de chômage, ce qui aurait des implications sur Genève et sur la Commune.

En ce qui concerne la réforme fiscale, le lieu d'imposition demandera une attention sur les conséquences au niveau communal. Aujourd'hui, personne ne peut vraiment savoir ce qui se passera mais évidemment qu'il pourrait y avoir des répercussions plus importantes que celles imaginées.

Il ajoute aussi que suivant la répartition des tâches entre les communes et le canton à venir, des coûts pourraient être générés et imposés aux communes plutôt qu'au canton.

Il poursuit en évoquant la volatilité des revenus des personnes physiques et des entreprises. Sur les 30 millions, il y a 19 millions qui proviennent des revenus des personnes physiques et une très petite partie qui vient des entreprises.

Cela a été une grande surprise pour tous de voir que les entreprises sur notre Commune payaient jusqu'à 50 millions d'impôts et que la Commune n'en touchait que 600'000 F. C'est une réflexion qu'il se fait un plaisir de donner, dans un certain sens. Avoir de nombreuses entreprises sur la Commune entraîne des implications et il trouve qu'elle mériterait de bénéficier plus largement de leurs bénéfices. Il souhaite que ce sujet soit approfondi avec les autorités fiscales lors de la prochaine législature pour comprendre le fonctionnement.

Il encourage ses collègues à ne pas investir plus que les investissements prévus. Comme souligné par Sabine Dériaz dans son magnifique discours lors du dernier Conseil municipal, cette législature a été très riche, en respect avec ce qui avait été prévu dans le plan quinquennal. Pour la prochaine législature, il faudra mettre un frein et vraiment respecter la sacrosainte loi de ne pas investir plus que les amortissements. Il rappelle la chance énorme pour Collonge-Bellerive d'avoir 4,5 à 4,7 millions d'investissements. Cela laisse chaque année la possibilité d'investir des montants conséquents en dehors de toutes charges récurrentes et, sauf projet exceptionnel, à rendre tous les communiens très heureux.

En conclusion, il remarque qu'il est agréable dans cette commune que les Conseillers municipaux ne regardent pas de quel groupe politique viennent les idées mais s'attachent d'abord à l'idée elle-même. Que ce soit du PDC, de l'UDC ou du PLR, la proposition est étudiée sans préjugés. C'est une grande chance pour la Commune que tous travaillent ensemble. Il y a certes des étiquettes politiques mais il y a cette union qui laisse présager un bon futur pour la Commune.

M. le Président remercie M. Nordmann pour ses avertissements et lui souhaite une bonne continuation.



Applaudissements.

Présentation du rapport administratif 2014

M. le Président passe la parole à M. Thorens pour la présentation du rapport administratif 2014.

M. Thorens indique qu'une version provisoire du rapport administratif 2014 est disponible sur CMNet. Il invite les Conseillers municipaux à la consulter et à faire part de leurs remarques et suggestions à Mme Anne Penet jusqu'au 22 mai 2015.

Il suggère de ne pas passer en revue les points principaux de ce rapport, même s'il est de coutume de le faire. Mme le Maire fera un bilan de cette législature en fin de séance et relèvera les points phares de l'année 2014. Il propose donc de passer directement à la suite de l'ordre du jour.

Comme il n'y a pas de remarque, **M. le Président** poursuit.

Vote des délibérations liées aux comptes 2014

15-09 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-09.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-09 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie.

M. le Président demande à Mme Gautier de lire la délibération 15-09.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de commentaires, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-09 : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 15-09 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.

15-10 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-10.



À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-10 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande à M. Curtet de lire la délibération 15-10.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de commentaires, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-10 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 15-10 relative à l'approbation des comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 15-10 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.

15-11 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 de 289'099.54 F et les moyens de les couvrir.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-11.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-11 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 de 289'099.54 F et les moyens de les couvrir.

M. le Président demande à M. Birchler de lire la délibération 15-11.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de commentaires, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-11 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 15-11 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 de 289'099.54 F et les moyens de les couvrir, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 15-11 destinée à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 de 289'099.54 F et les moyens de les couvrir.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.

15-12 Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-12.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-12 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.



M. le Président demande à Mme Gautier de lire la délibération 15-12.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de commentaires, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-12 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 15-12 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 15-12 destinée à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.

M. le Président donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring remercie, au nom du Conseil administratif, toutes et tous pour la confiance témoignée tout au long de cette législature. Non seulement par rapport à l'établissement du budget mais également par rapport aux comptes.

Il profite également de remercier tout le personnel de la Mairie avec une mention spéciale à Mme Girard Besson et à M. Chaparro pour le temps passé à l'élaboration du budget et du bouclage des comptes.

Il souhaite également remercier tous les commissaires et plus particulièrement ceux de la commission des Finances pour le travail effectué durant ces quatre années. Ces quatre années ont permis d'être à certains moments créatifs. Notamment pour : l'estimation de la valeur du centime que l'Etat a parfois surévalué ou sous-évalué, le changement de la méthode comptable avec l'intégration des charges et des produits d'immeubles dans le compte de fonctionnement mais aussi avec certaines provisions qu'il a fallu parfois réajuster. Comme évoqué par M. Serge Nordmann, il faudra à l'avenir être attentifs à ces points.

Finalement, il adresse des remerciements à M. Serge Nordmann. Il souligne le plaisir et l'honneur de l'avoir eu en tant que Président de la commission des Finances, pour tout le travail effectué et pour tout son savoir. Son savoir-faire, son savoir-dire et, il s'exprime au nom de tous, son savoir-être et son savoir-vivre.

M. le Président remercie M. Goehring et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

– Finances du 30 avril 2015

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

M. le Président donne la parole à M. Curtet.

M. Curtet demande un éclaircissement sur le sens d'une phrase au point 2, page 3, 2^{ème} paragraphe « les commissaires regrettent qu'une approche plus globale n'ait pas été envisagée au sein de la commission Environnement et développement durable... »

M. le Président donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann demande à Mme Lapaire, qui a rédigé ce rapport en son absence, de prendre la parole.

Mme Lapaire explique que le Président de la commission des Finances a transmis une discussion qu'il a eue avec M. Curtet et qu'effectivement, la commission Environnement et développement durable aurait peut-être souhaité se positionner et discuter d'une approche et d'un projet plus global avant qu'il



arrive en commissions des Finances. C'est bien dans cet esprit-là que la commission des Finances rejoignait ce qui semblait être le souhait de la commission Environnement et développement durable.

M. Curtet ajoute qu'il l'avait interprété différemment.

Mme Lapaire s'excuse.

M. Nordmann confirme les dires de Mme Lapaire. Il s'agit bien de permettre à la commission Environnement et développement durable d'avoir une vue plus globale et pas seulement sur un des secteurs. Il y a peut-être eu confusion dans les discussions, mais c'est effectivement dans ce sens que cela avait été écrit.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 30 avril 2015.

M. le Président annonce que les deux encadrés de ce rapport font l'objet de deux délibérations qui seront proposées au vote au point 5 de l'ordre du jour.

– **Sociale du 4 mai 2015**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 4 mai 2015.

Attribution des subventions à l'étranger

M. le Président demande au rapporteur, M. Zehnder, de lire le préavis de la commission relatif à l'attribution des subventions à l'étranger.

Après lecture du préavis et, comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter : « Que celles et ceux qui approuvent l'attribution de subventions à 23 projets pour un montant global de 77'000 F, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions à 23 projets pour un montant global de 77'000 F.

– **Culture et loisirs du 5 mai 2015**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 5 mai 2015.

M. le Président précise que la décision d'octroi de la bourse culturelle n'est pas soumise au vote du Conseil municipal car elle est de la compétence de la commission Culture et loisirs selon le règlement de la bourse culturelle.



5. PROJETS DE DELIBERATIONS

15-13 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 215'000 F, destiné au désamiantage complet de l'abri de protection civile, sis chemin du Pré-d'Orsat 12-14, parcelle N°7397 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-13.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 215'000 F, destiné au désamiantage complet de l'abri de protection civile, sis chemin du Pré-d'Orsat 12-14, parcelle N°7397 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. Curtet de lire la délibération 15-13.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de commentaires, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-13 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 215'000 F, destiné au désamiantage complet de l'abri de protection civile, sis chemin du Pré-d'Orsat 12-14, parcelle N°7397 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 15-13 destinée à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 215'000 F, destiné au désamiantage complet de l'abri de protection civile, sis chemin du Pré-d'Orsat 12-14, parcelle N°7397 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.

15-14 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève.

M. le Président donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring souhaite apporter quelques explications sur la délibération 15-14 en faisant mea culpa du Conseil administratif relatif à la précipitation de voter ce dépassement par rapport au concept qui rejoignait celui qui avait été discuté lors de la commission Environnement et développement durable du 24 novembre 2014.

Pour des raisons d'ordre pratique, la commande de ces installations lumineuses doit être faite d'ici au 15 juillet 2015. En raison des fêtes du 15 juillet au 15 août, faire délibérer le Conseil municipal lors de la prochaine séance du 22 juin 2015 aurait repoussé ce projet d'une année. Le Conseil administratif a donc convenu d'accélérer les choses en vous proposant cette délibération ce soir en outrepassant la commission Environnement et développement durable.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant cette délibération.

M. Curtet souhaite apporter un amendement à cette délibération.

Il soulève que le rapport ne stipulait pas grand-chose de précis car les commissaires attendaient plus d'informations.



M. Curtet souhaite que cette délibération soit acceptée sous réserve du préavis favorable de la commission Environnement et développement durable qui devrait être convoquée ces prochains jours et sous réserve d'un préavis favorable de la commission des Finances. Il laisse le soin au Président de la commission des Finances de se prononcer.

M. Nordmann confirme le souhait d'un préavis de la commission des Finances car il souhaite y voir également plus clair au niveau des comptes de cette année et de leur évolution. Il pense que voter un budget complémentaire aujourd'hui de 60'000 F est prématuré.

M. le Président demande s'il y a une demande de renvoi formel en commission.

M. Nordmann fait une proposition. Si la commission Environnement et développement durable accepte le principe de cette dépense de 60'000 F, on pourrait laisser le Conseil administratif juger en fonction des prochaines prévisions des Autorités cantonales de prendre la décision d'ici au 15 juillet 2015 d'effectuer cette dépense ou non. Si les prévisions ne sont pas bonnes, cette dépense devrait alors être reportée. Par contre, s'il y a une amélioration par rapport aux prévisions, le Conseil administratif pourrait effectuer cette dépense afin que ces décorations soient installées à temps pour la fin de l'année.

M. Curtet demande si la commission Environnement et développement durable peut encore émettre un préavis négatif.

Mme de Planta prend la parole. Elle croit savoir qu'une commission Environnement et développement durable est inscrite en option le lendemain. Si cette commission se réunit en urgence pour valider le choix, elle demande à la Secrétaire générale, Mme Girard Besson, si l'amendement proposé par M. Curtet ce soir est recevable. Elle propose que le modèle suggéré par le Conseil administratif soit validé par la commission Environnement et développement durable.

M. Curtet insiste pour valider le projet et pas uniquement le modèle choisi.

M. le Président donne la parole à M. Stawarz.

M. Stawarz demande s'il est possible de prendre ces 60'000 F sur le boni 2014.

M. Nordmann répond que ça n'a rien à voir. C'est une dépense supplémentaire qui figurera dans les comptes 2015.

M. Stawarz s'interroge sur la définition du boni et sur sa destination.

M. Nordmann répond que le boni sert à de futurs investissements.

M. Stawarz ajoute que, selon lui, l'éclairage de fin d'année est bien un futur investissement.

M. Nordmann acquiesce mais souligne que cette acquisition n'est pas prévue dans le budget 2015 et doit faire l'objet d'un vote. Peu importe les réserves de la Commune, qu'elles soient de 10 ou 20 millions, le boni augmente simplement les réserves de la Commune en terme de trésorerie.

M. Stawarz répond qu'il a bien compris mais se permet un clin d'œil. En début de séance, il y a eu des remerciements qui stipulaient que la Commune était « huppée » mais constate maintenant que la Commune aura un Noël sans « huppette » ! Il faut être cohérent avec ce qu'on cultive comme qualité visuelle de vie et il pense qu'on ne peut pas, après ces déclarations, se payer le luxe d'avoir des Fêtes de fin d'année éteintes. Il en appelle à la simplification.

M. Nordmann précise qu'il ne s'agit pas d'une dépense qui n'aura pas lieu par rapport à tout ce qui s'est fait jusque-là car toutes les guirlandes de Noël seront en place comme elles l'ont toujours été. Simplement, il s'agit d'un investissement supplémentaire pour couvrir la partie nouvelle de la Tranchée



couverte. Le reste de la Commune sera décoré comme d'habitude mais une décision doit être prise pour cette portion-là, dans le cadre d'un renouvellement progressif des décorations et guirlandes.

Mme de Planta souhaite ajouter le mot de la fin. Elle fait savoir que ce soir, si cette délibération est acceptée, c'est un premier signal fort qui sera donné en vue de l'acquisition de ces guirlandes. Si d'aventure, la commission Environnement et développement durable valide le modèle, c'est encore mieux et, si les finances le permettent d'ici le 15 juillet, il sera possible d'installer des décorations de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte.

M. le Président remercie Mme le Maire pour ses éclaircissements lumineux.

M. le Président demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-14.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-14 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève.

M. le Président fait voter le premier amendement. Que celles et ceux qui acceptent l'amendement du chiffre 3, lèvent la main.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement du chiffre 3 qui stipule de laisser au Conseil administratif la possibilité, d'ici au 15 juillet 2015, d'engager ou non la dépense en fonction des prochaines prévisions des recettes fiscales qui seront communiquées par le canton.

M. le Président fait voter le deuxième amendement. Que celles et ceux qui acceptent l'amendement du chiffre 4, lèvent la main.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement du chiffre 4 qui stipule d'octroyer à la commission Environnement et développement durable la possibilité de valider, d'ici au 15 juillet 2015, le choix proposé par le Conseil administratif.

M. le Président demande à M. Birchler de lire la délibération 15-14 avec les amendements.

Après lecture de la délibération, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-14 amendée : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 15-14 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève.

6. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 15-04 : Accords commerciaux TISA, Collonge-Bellerive n'en veut pas !

M. le Président donne la parole à M. Stawarz.

M. Stawarz introduit cette résolution proposée par l'UDC.



« Je ne me rappelle pas à quelle séance du Conseil municipal au cours de l'année 2014 nous avons parlé de ce problème, qui, semble-t-il, avait été classé par une majorité de votants.

Aujourd'hui, nous revenons là-dessus par ce projet de résolution et, permettez-moi d'essayer encore une fois de vous sensibiliser, je pense que vous l'êtes, et pour des raisons multiples, vous êtes d'accord de vous laisser aller. Vous verrez pourquoi je vous dis ça maintenant, c'est comme pour les taxis Uber en Suisse et en Europe. C'est une spécialité américaine de foncer dans le tas, d'imposer puis de dire « Vous avez dit oui, vous n'avez pas réfléchi alors c'est nous qui avons gagné ».

Je voulais rappeler que le 1^{er} juillet 2014, le Conseil administratif a reçu un courrier concernant une menace évidente pour l'existence des services publics. Nous avons une copie de ces deux missives.

L'idée d'un accord sur le commerce des services a été lancée par les USA et soumise à un groupe de membres de l'organisation mondiale du commerce qui se nomme « les vrais bons amis des services ». L'ACS, l'accord sur le commerce des services, est dirigé par les pays occidentaux et les multinationales de services contrariées par le blocage du cycle de Doha pour le développement de l'OMC lancé en 2001. Pour ceux qui veulent sans tarder en savoir plus, il y a un site www.stop-tisa.ch.

Je ne me rappelle plus si c'est le Conseil administratif ou le Conseil municipal qui avait dit, dans cet hémicycle, qu'on ne pouvait rien faire, que de toute façon nous n'étions pas assez forts...Ce n'est pas une réponse ! Il faut quand même livrer bataille, même si on est sûrs de perdre. L'acceptation de TISA serait une menace très sérieuse pour les droits démocratiques. Non seulement pour ceux des citoyens mais aussi pour les élus. Ces derniers se trouveraient limités dans leurs compétences, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal.

L'accord TISA présente une extension de l'accord général sur le commerce des services qui avait rencontré une vive résistance à l'époque de sa négociation. En 2006, près de 90 communes dans 11 cantons s'étaient déclarées zone hors AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services). Il y a donc des communes qui se sont prononcées ! Dans le canton de Genève, il y a Vernier, Meyrin et Carouge.

Le 12 septembre 2014, le Conseil administratif a reçu un courrier de l'AGI (Association Genevoise des Ingénieurs).

A notre connaissance, le Conseil municipal a décidé dans le cours de l'année 2014 de ne pas entrer en matière au niveau communal car il avait déduit que, quoiqu'il arrive, il n'a pas les compétences d'agir. Le groupe UDC rappelait que ces courriers, reçus par le Conseil administratif, n'ont pas été popularisés parmi les élus.

Les perdants seront les usagers des services publics et également les PME locales qui ne pourront plus rivaliser avec une concurrence accrue des multinationales. Ce type d'accord prévoit une ouverture complète du marché public. Il sera impossible aux Autorités de donner la préférence aux entreprises locales ou nationales.

Selon ce qui a filtré, cet accord obligerait les gouvernements à s'en tenir à une stricte neutralité concurrentielle entre établissement publics et privés. Pour ce faire, l'Etat devrait subventionner, à hauteur égale, établissement publics et privés de sorte que les contribuables soient appelés à financer par leurs impôts les profits des cliniques, universités et écoles privées. Le droit de chaque citoyen de percevoir et de pouvoir bénéficier de prestations gratuites ou à un prix abordable disparaîtrait et l'accès pour tous ne serait plus assuré.

Enfin, comme d'autres accords de ce type, TISA instaurerait un mécanisme de règlement des différences entre investisseurs et Etat, soit des tribunaux d'arbitrage qui se situent en dehors du droit des états contractants.

En cas de conflits, les entreprises pourraient défendre leurs droits en poursuivant directement les états et toutes les législations contraires à leurs intérêts. Les états seraient fortement limités dans leur pouvoir de légiférer (dans les domaines tels que les normes de protection de la santé et de l'environnement) par crainte des débordements exigés par les grandes entreprises qui pourraient atteindre des sommes faramineuses.

Par cette résolution, le groupe UDC demande au Conseil administratif de reprendre la main sur cette problématique et au Conseil municipal, d'entrer en matière sur le sujet. D'étudier cette question, de se



déterminer en connaissance de cause, de défendre les intérêts publics, de faire bloc, on l'espère, avec quelques 3'000 communes suisses de façon à infléchir le Conseil fédéral. D'obliger ce dernier à sortir de son huis-clos avec ces négociations tenues secrètes, ce qui est quand même un comble car il en va de la survie des services publics tels qu'on les conçoit aujourd'hui.

Si on considère la moyenne des salaires suisses, comment imaginer que pour contrebalancer un marché raflé par une multinationale américaine, la Suisse enverrait une équipe de professionnels sur un marché ayant été cédé aux USA ?

Je termine et vous remercie de votre attention. Un exposé des motifs qui avait été traité au Grand-Conseil et une pétition « TISA menace la démocratie et les services publics » sont à votre disposition. Je suis désolé d'avoir été peut-être « rasant » mais j'espère que je n'aurais pas rasé toutes les volontés de s'intéresser à ce problème d'ordre international qui menace les prérogatives des Autorités, même à Collonge-Bellerive. En effet, la Commune ne pourra plus s'adresser à des entreprises locales. C'est ce qu'il m'a amené à dire « Pourquoi agrandir la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie si dans quelques années, en cas d'acceptation de ces accords, nous aurons des locaux vides et probablement plus de chômeurs ? Merci de m'avoir écouté et d'avoir été entendu. »

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution.

Mme Gautier informe que le groupe PLR ne rentrera pas en matière sur cette résolution.

Mme Gautier indique que la situation décrite par M. Stawarz n'est pas tout à fait exacte et elle souhaite donner quelques informations complémentaires.

Elle explique que les commerces de service sont des commerces qui effectivement rendent service à la population, donc des services publics. Elle cite comme exemple le marché de l'électricité et de l'eau.

Ces accords sont négociés par les 162 états membres de l'OMC. Comme c'est le cas lors de négociations dans les parlements cantonaux ou communaux, il peut sembler que ces négociations ne vont pas assez vite. Une partie de ces états membres, dont la Suisse, s'est regroupée afin de faire avancer ces négociations importantes. Certains sujets ont été étudiés particulièrement par quelques pays de ces états membres afin de faire avancer plus vite certaines négociations.

Mme Gautier ajoute qu'actuellement, rien n'est encore conclu. Il n'est pas possible de dire que ces mesures vont toucher même les petits commerces et que les multinationales vont tout commander, tout gérer. Il s'agit de négociations qui ne sont pas proprement confidentielles, mais qui restent au sein des états membres. Ces négociations n'ont d'ailleurs pas abouti et ces accords ne sont pas encore conclus.

S'agissant de services publics, la gauche dépeint le diable sur la muraille car elle voit une privatisation des écoles, des services sociaux, des hôpitaux. Elle se dit « Que va faire l'Etat ? Il n'aura plus son mot à dire ! » La gauche a lancé des résolutions afin d'essayer de mobiliser les communes argumentant qu'elles n'auront plus leur mot à dire, et qu'elles seront obligées de choisir des multinationales, ce qui n'est pas vrai !

Mme Gautier poursuit en disant que l'UDC, qui défend la petite Suisse refusant de s'ouvrir à l'Europe et au monde, saisit la balle au bond et encourage à refuser, à faire des résolutions sous prétexte qu'il ne faut pas que la Suisse accepte tout ce qui pourrait lui être imposé au niveau fédéral concernant cette ouverture des marchés publics. Ouverture veut dire aussi privatisation. S'il y a privatisation, il y a concurrence et il peut être intéressant pour la Suisse qui ne peut pas vivre sans certaines ouvertures. Par exemple, dans le domaine de l'électricité, comme il n'y a pas assez de production, elle est achetée ailleurs. Il n'est pas possible de refuser de s'ouvrir et il n'y a pas de quoi avoir peur pour le moment. Ce sont des négociations, c'est au niveau fédéral que ça se passe !

Elle termine en disant qu'elle ne voit pas ce qu'une Commune peut faire, surtout au niveau communal, où le risque est faible. Même au niveau fédéral, s'il est décidé de passer ces accords, c'est certainement pour le bien de la Suisse et de ses entreprises et pour le bien de s'ouvrir afin de pouvoir mieux se développer.



M. le Président donne la parole à Mme Zwyszig-Vesti.

Mme Zwyszig-Vesti souligne que le groupe PDC ne souhaite pas non plus entrer en matière en précisant que ces négociations sont, en règle générale confidentielles. La Suisse est un des pays les plus transparents concernant TISA, tous les documents sont accessibles sur le site de l'administration.

M. le Président donne la parole à Mme Lapaire.

Mme Lapaire rappelle à M. Stawarz que ce sujet avait effectivement été traité lors du Conseil municipal du 30 septembre 2014. Selon le procès-verbal de cette séance, le renvoi à la commission Juridique et naturalisations avait été refusé par 14 non, 2 oui et 4 abstentions.

Comme il n'y a plus d'intervention, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 15-04.

Par 14 non, 1 oui, et 2 absentions, le Conseil municipal refuse l'entrée en matière sur la résolution 15-04 : Accords commerciaux TISA, Collonge-Bellerive n'en veut pas !

7. PROJET DE MOTION

M15-03 : Suppression des chambres doubles eaux claires (EP) / eaux usées (EU) du réseau d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président donne la parole à Mme le Maire pour introduire le sujet de cette motion.

Mme de Planta évoque un sujet beaucoup plus concret et beaucoup plus limpide s'agissant d'eau... !

Ce dossier concerne la suppression de chambres doubles des eaux claires et des eaux usées du réseau d'assainissement de la Commune de Collonge-Bellerive.

Mme de Planta rappelle que la Commune a reçu un audit de toutes les canalisations qui se nomme le PGEE, le plan général d'évacuation des eaux. Le diagnostic a révélé que la Commune dispose de 300 chambres doubles mais dont environ 110 sont situées dans des secteurs qui présentent des risques de débordement. Elle explique que dans les regards, les eaux claires et les eaux usées se jouxent et que, si par hasard, il devait y avoir des arrivées d'eaux importantes et que le niveau augmente, il y a le risque que les eaux usées se mélangent aux eaux claires. Les eaux claires étant acheminées dans le lac, si le lac se remplit d'eaux usées, c'est un peu catastrophique ! Les communes doivent donc procéder à des travaux de séparation dans les regards entre les eaux claires et les eaux usées, ce qui évidemment est une intervention lourde, compte tenu du nombre de chambres répertoriées sur la Commune. Ce travail doit être fait entre 2015 et 2020, timing imposé. La bonne nouvelle, c'est que ces travaux sont pris en charge par le FIA, nouveau Fonds Intercommunal d'Assainissement, dans lequel les communes peuvent aller puiser pour ce genre de travaux.

Mme de Planta invite le Président à renvoyer cette motion à la commission Routes et infrastructures.

M. le Président donne la parole à Mme Viquerat.

Mme Viquerat s'interroge sur le fait que ceci n'est jamais arrivé jusqu'à ce jour et se demande pourquoi tout d'un coup cela pourrait déborder ?

Mme de Planta précise que malheureusement avant on ne le savait pas mais que maintenant oui.

M. le Président donne la parole à M. Stawarz.

M. Stawarz demande comment il se fait que les ingénieurs n'avaient pas prévu une séparation totale.



Mme de Planta conclut en disant que les canalisations ont l'âge de leurs artères et bien plus...! La Commune s'est développée, plus on construit, plus on a d'accumulation d'eaux dans les canalisations. Aujourd'hui, il est constaté un sous-dimensionnement des canalisations.

M. le Président remercie Mme le Maire et demande s'il y a d'autres questions ou interventions concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion M15-03.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion M15-03 relative à la suppression des chambres doubles eaux claires (EP) / eaux usées (EU) du réseau d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. Birchler de lire la motion M15-03.

Après lecture de la motion et, comme il n'y a pas de commentaires, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion M15-03 : «Que celles et ceux qui approuvent la motion M15-03, relative à la suppression des chambres doubles eaux claires (EP) / eaux usées (EU) du réseau d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main.»

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la motion M15-03 relative à la suppression des chambres doubles eaux claires (EP) / eaux usées (EU) du réseau d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif. Il donne la parole à M. Curtet.

M. Curtet souhaite qu'il soit demandé à la voirie de se munir d'une pince afin de couper les chaînes qui retiennent les niches sur les fontaines et de les tenir à disposition des SIG étant donné qu'ils ne sont pas disposés à venir les enlever ?

Mme de Planta apprécie beaucoup la proposition de M. Curtet et y souscrit !

M. le Président donne la parole à Mme Reymond.

Mme Reymond demande s'il est possible de modifier le statut des places de parking au chemin des Princes qui sont en zone blanche car des voitures ou des remorques stationnent pendant plusieurs jours ou mois. Elle en a déjà parlé à plusieurs reprises avec la Police municipale car le stationnement n'est plus possible pour les personnes qui travaillent.

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta répond que c'est un sujet qui devrait être traité en commission Routes et infrastructures comme cela avait été le cas pour le chemin de la Californie. Pour passer en zone bleue, cela nécessite un arrêté. Comme il faut en discuter, elle invite Mme Reymond à proposer ce sujet pour la commission Routes et infrastructures. Elle ajoute que si une proposition est faite ce soir, une motion pourrait ainsi être évitée.

Mme Reymond confirme sa proposition ce soir.

M. le Président enregistre cette proposition et demande s'il y a d'autres demandes de parole. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter. « Que celles et ceux qui acceptent la demande



de renvoi en commission Routes et infrastructures l'étude du problème de stationnement au chemin des Princes, lèvent la main. »

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Routes et infrastructures l'étude du problème de stationnement au chemin des Princes.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président donne la parole à M. Baumann.

M. Baumann prononce le discours suivant.

« Monsieur le Président, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers amis,

Voilà, aujourd'hui, c'est mon dernier Conseil municipal après avoir siégé pendant 16 ans dans cet hémicycle.

Durant cette longue période, j'ai eu la chance de rencontrer pas moins de 68 Conseillers municipaux, 7 Conseillers administratifs et de participer à un nombre incalculable de séances de commission !

Quand on me demande si je n'ai pas trouvé le temps long, je réponds non, pas du tout, car cela m'a permis de participer à la mise en place et à la réalisation d'un grand nombre de projets comme le Plan Directeur Communal 2000, le centre Migros de Vézenaz, les études sectorielles dans Vézenaz et la mise en place des PLQ, l'agrandissement de l'école de la Californie, l'épicentre, le CCCV et la salle de la Terrasse, le parking des Rayes, les nouveaux Boucaniers, le projet Osmose (bâtiment de l'état civil), la crèche intercommunale, la rénovation de l'école enfantine de Collonge, la Tranchée couverte, la plage de la Savonnière, la révision du Plan Directeur Communal 2014, le Collonge Café, la rénovation de la Mairie et le Quadrilatère ainsi qu'un grand nombre d'études.

Je n'ai donc jamais eu l'impression de m'ennuyer et même si parfois nous trouvions que les dossiers n'allaient pas assez vite, ils meublèrent bien nos soirées !

Mais 16 ans de municipal, ce sont aussi de magnifiques voyages qui me laissent des souvenirs inoubliables et qui ont tissés des liens d'amitié. Il faut admettre que faire de la politique à Collonge-Bellerive est un privilège ; les personnes rencontrées tout au long de ces années ont toujours eu la volonté de préserver le bien-être de la Commune avec politesse et correction, même s'il est arrivé parfois que le ton soit monté pour défendre une idée ou une vision sur certains dossiers particulièrement délicats.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel de la Mairie, ceux qui sont en place aujourd'hui et ceux qui n'en font plus partie, mais qui ont été présents pendant ces quatre législatures.

Une chose est sûre, de grands projets et de grands défis vous attendent dans les années à venir, alors je souhaite à ceux qui ont été brillamment réélus et aux nouveaux élus, bonne chance et leur rappelle que la vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais que l'honnêteté, la franchise et la courtoisie permettent d'avancer avec sérénité ! »

Applaudissements en l'honneur de M. Baumann.

M. le Président donne la parole à Mme Zwysig-Vesti.

Mme Zwysig-Vesti prononce le discours suivant.



« Chers tous,

Nous sommes réunis ce soir pour la dernière fois dans cette composition, dans cet hémicycle. Les résultats des élections furent à bien des égards inattendus et c'est pourquoi je souhaite au nom du groupe démocrate-chrétien m'attarder quelques instants sur ceux qui ne pourront plus être des nôtres lors de la prochaine législature.

Tout d'abord Thierry, qui a pris place dans cet hémicycle depuis fin octobre 2011. Il a œuvré au sein des commissions juridique et naturalisations, scolaire, sécurité et sociale. Il s'est fortement engagé pour le développement harmonieux, esthétique de notre Commune, pour la préservation de la campagne, de la nature, des espaces verts ainsi que pour la sécurité. Nous avons cependant la chance de pouvoir continuer à compter sur Thierry qui va poursuivre son activité au sein du PDC. Nous le remercions cordialement pour son engagement sachant qu'il va rester pétillant comme un baccarat genevois. Merci Thierry

Françoise, elle a trouvé sa place depuis novembre 2011 dans cet hémicycle suite à la démission de Mikhael Chatillon. Elle a fait partie des commissions Environnement et développement durable, sport, Ad Hoc giratoires Tattes. Françoise fut notre plume, qui a su clarifier et alléger nos textes. Elle a porté un regard critique et constructif sur le développement de la Commune, sur son harmonisation. Bien que fortement engagée professionnellement, Françoise va continuer à porter un soin esthétique à nos textes. Pour la spécialiste en communication d'une élégante maison (Hermès), le parfait emballage cadeau a été trouvé. Merci Françoise

Quant à Patrice, il nous a rejoints en juin 2014 suite au décès de Laurent Oberson...

Fortement engagé dans le PDC de son précédent domicile, Carouge, il en a fait de même lorsqu'il nous a rejoints. Patrice notre banquier a participé à la commission des finances. Les projets qui lui tiennent à cœur et pour lesquels il s'est dépensé sans compter touchent d'abord à la famille, car ils profitent au plus grand nombre. Son approche pragmatique de la gestion des deniers publics et son engagement pour sa jeune famille, le caractérisent également. Patrice va désormais se concentrer sur notre parti à Collonge-Bellerive afin que celui-ci évolue. Le livre "Notes d'histoire" lui permettra de se familiariser encore plus avec notre Commune. Merci Patrice.

Au nom du groupe Démocrates Chrétien un grand merci aussi aux autres sortants de ce conseil. Notre travail dans l'intérêt de la Commune fut excellent. »

Remise de cadeaux.

M. le Président donne la parole à Mme Lapaire.

Mme Lapaire prononce le discours suivant.

« Le dernier Conseil Municipal d'une législature est toujours une soirée spéciale.

A chaque législature, des conseillers municipaux partent et d'autres arrivent. Il est difficile de voir partir des personnes avec lesquelles on a tant partagé. Je ne vais pas parler individuellement des membres du groupe PLR vont nous quitter. Qu'ils aient siégé 4 ou 16 ans, ils auront marqué de leur empreintes, de leurs idées, de leurs interventions les années passées dans cet hémicycle et dans les commissions dans lesquelles ils auront siégés.

Au sein du groupe PLR ils auront su lancer, animer les discussions, parfois calmer des débats trop passionnés mais dans tous les cas ils se sont engagés avec passion, enthousiasme mais avec sérieux aussi sur tous les sujets dont nous avons débattu au cours de ces années

Dans l'esprit libéral qui les anime, ils ont toujours défendu ce qu'ils pensaient être le mieux pour les communiens et le développement harmonieux de notre Commune.



Ce soir nous devons dire au revoir à des politiciens appréciés et engagés, mais nous gardons les amis qu'ils sont devenus au fil des commissions, des caucuses, des soirées et des voyages passés ensemble et nous nous réjouissons de continuer à les voir souvent mais dans un cadre différent, ce qui ne sera pas désagréable du tout.

En réfléchissant aux quelques mots que je voulais leur adresser, j'ai réalisé que le départ de Christoph était pour moi difficile pour une autre raison encore : il est jusqu'à la fin du mois l'ancien, le dinosaure de cette noble assemblée mais dès le 1^{er} juin..., c'est moi qui aurai ce qualificatif. »

Rires et applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. Wenger.

M. Wenger annonce que le RESCOVE organise une boum pour les enfants le 29 mai 2015 dès 16h00 à la salle communale de Collonge à l'occasion de la fin du RESCOVE. Aux alentours de 19h30-20h00, les adultes sont les bienvenus pour partager le verre de la fin. Chacun est le bienvenu.

M. le Président donne la parole à Mme Reymond.

Mme Reymond suggère à tous de se rendre au bus « Le voyageur » à Coligny, dans le parc de la mairie de 12h00 à 20h00. Il a été inauguré le 8 mai dernier et restera jusqu'au 31 mai 2015. Il s'agit d'une expo ludique, marante, sans prise de tête, c'est très amusant !

M. le Président donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann annonce que l'assemblée générale des jardins d'enfants des Bacounis-Boucaniers aura lieu demain soir. Etant personnellement retenu, c'est M. Thorens qui s'y rendra. Il profite de rappeler qu'il faudra élire un nouveau délégué du Conseil municipal dès le 1^{er} juin 2015.

M. le Président donne la parole à M. Birchler.

M. Birchler conseille de se rendre au Palais Eynard pour assister à la pièce de théâtre « Une valse pour Genève » qui se produit encore le 21 et 22 mai prochain.

Il souhaite, en tant que Président de la commission Juridique et naturalisations, livrer quelques statistiques et remerciements aux commissaires pour l'effort collectif fourni depuis août 2014, date à laquelle il a repris les premiers dossiers.

Avec un sens du devoir et dans la pure tradition des « Faiseurs de Suisses », il fait référence à Emil Steinberger et Walo Lüönd dans leur fameux film de 1978 qui est resté au box-office suisse de 1978 à 1997 avant d'être détrôné par le film Titanic, les commissaires ont traité en huit mois et demi près de 46 dossiers pour un total de près de 102 personnes naturalisées, ce chiffre inclut le huis-clos de ce jour.

Il annonce qu'il reste encore quelques dossiers à traiter avant les vacances d'été et ajoute que la Mairie en a déjà reçu une dizaine de la part du Canton ! La nouvelle commission Juridique et naturalisations pourra démarrer sur les chapeaux de roues et c'est la raison pour laquelle il demande, lors de la séance d'installation du 2 juin prochain, de nommer deux commissaires supplémentaires aux cinq membres de cette commission de façon à avoir un effectif suffisant pour voir venir le nouveau « raz-de-marée » qui s'annonce.

Il remercie donc spécialement les sept commissaires pour leur travail et également Mme Maryse Moussa qui œuvre dans l'ombre car c'est elle qui est à l'entrée et à la sortie de ce « raz-de-marée » de dossiers. Il remercie le Conseil municipal pour le marathon de la dernière séance. Même si le travail a été fait un peu rapidement, il a été bien fait.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.



Mme de Planta commence par rappeler qu'en fin d'année scolaire la Commune remet, lors des séances de Maturités dans les collèges, le prix de la Commune. Elle précise que Mme Lapaire s'est proposée pour se rendre au collège Candolle et demande aux Conseillers municipaux qui souhaiteraient se rendre au collège Calvin de lui en faire part.

Elle rappelle également que le repas de fin de législature se déroulera le 27 mai 2015 à 19h30 au Collonge Café et que les conjoints sont invités. Elle remercie d'avance de répondre au plus vite par mail à Mme Ferrari afin d'organiser cette soirée.

Mme de Planta poursuit par un discours à l'occasion de la fin de la législature :

« Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Ces fins de législatures, c'est toujours un moment d'émotion et je trouve que ce soir, il y en a beaucoup. C'est un plaisir d'entendre tous vos témoignages extrêmement positifs et de relever chaque fois la manière agréable dans laquelle se déroulent vos débats. Cette entente qui règne entre vous, comme l'a relevé M. Nordmann, est bonne car ce qui prime avant tout ce sont les idées et le bien communal plutôt que les idées partisans des groupes que vous représentez.

Ces quatre années, Mesdames et Messieurs, elles sont passées vite. C'est fou ce que cette législature a vite passé ! Pourquoi elle a si vite passé ? C'est parce qu'elle a été belle, riche et harmonieuse. On a fait des belles choses tous ensemble. Je vais essayer rapidement de refaire un petit survol de tout ce que vous avez, nous avons, réalisé ensemble avec cette administration communale qui est absolument formidable et qui nous soutient tous les jours.

L'aménagement.

Comme l'a rappelé M. Baumann, on a validé le plan directeur communal. On pensait en lançant cette idée saugrenue, merci Christoph, qu'on allait s'occuper pendant 2 ans... figurez-vous, vous l'avez vécu avec moi, que cela a duré plus d'une législature puisqu'il a fallu près de 7 ans pour accoucher de ce document ! Mais il est vrai, rappelez-vous, qu'en cours de route, il y a eu le projet d'agglomération et le développement de la Pallanterie. Le PSD de la Pallanterie, ce fut aussi un moment très fort de cette législature.

Puis, on l'a terminé au début de cette législature, on l'a presque oublié, le CCCV (Centre communal et commercial de Vézenaz, 48 route de Thonon).

Nous avons ensuite attaqué la Savonnière, un gros projet qui était un des projets prioritaires que vous aviez défini pour cette législature.

La pointe de Vézenaz... la pointe de Vézenaz, mes amis, vous ne vous rendez pas compte jamais on a signé autant d'actes notariés ! Ce fut pour le Conseil administratif et pour Mme Girard Besson une aventure.

La Tranchée couverte de Vézenaz. La Tranchée couverte de Vézenaz, je dois le dire, qu'avec le recul je pense personnellement que c'est LE projet qui aura le plus marqué ma vie politique dans cette Commune. Ça a été un projet extraordinaire ! Pas seulement en terme de dimension financière, c'est vrai que pour la Commune ce fut le plus gros projet jamais conduit et qu'on ne conduira pas avant longtemps, mais ça a été une magnifique aventure humaine. Ce projet de la Tranchée couverte, on l'a suivi avec Pascal Vermot pendant plus de quatre ans et c'était vraiment un plaisir. Pascal, on a eu une belle complicité sur ce projet et je crois vraiment qu'on s'en souviendra longtemps.

Les bâtiments.

Tout d'abord, il y eu l'agrandissement du restaurant scolaire de Collonge. Ce projet fait également partie des choses en politique presque inimaginables. Je le remémorais l'autre jour avec Christoph Baumann. Un projet qui naît une nuit où je dormais mal, le lendemain on en parle avec Christoph. C'était absolument génial ! Vous avez voté les crédits, les commissions ont été rapidement convoquées et 6 mois après le projet était réalisé. C'était une opportunité que vous avez su saisir, il n'y a pas eu de discussion, on y est allé et c'était fantastique.

La Ferme Rivollet et le Collonge Café... magnifique ! Regardez aujourd'hui, vous avez des locaux splendides, on a une nouvelle auberge communale qui fait le bonheur de tous. On a fait confiance à des gérants, ça s'est passé en bonne harmonie, c'est une vraie réussite.



La culture.

Elle est de plus en plus présente dans cette Commune. Un dicastère qui, je dois le dire, a été beaucoup développé par Christine Maitre et on peut lui rendre hommage. Il est repris d'une main de maître par Philippe Thorens, je dirais très épaulé par Mme Patricia Reymond qui se bat quand même, elle m'avouait l'autre jour, depuis quatre ans pour faire aboutir le projet artistique du giratoire des Tattes ! On va y arriver Patricia !

Mais la culture c'est avant tout, l'épicentre. L'épicentre, ce centre culturel qui rayonne dans toute la région Arve et Lac, qui se développe et dont le nom s'inscrit de plus en plus dans le paysage culturel genevois. Il a vraiment trouvé ses marques, pris son emprise.

C'est aussi le Centre Artistique du Lac. C'est incroyable de penser qu'on a une école de musique qui rivalise presque avec les trois grandes écoles de musique. Elle rivalise tellement qu'aujourd'hui on aimerait obtenir son accréditation.

La culture c'est tellement de choses qu'on oublie ou qu'on n'oublie pas...Le Festival de Bellerive, par exemple ! C'est bientôt une renommée internationale.

Il y a aussi la Société Frédéric Chopin, la Compagnie des Trèfles à Trois. Tout ça, malgré tout, sur une relativement petite commune.

Il y a également notre fanfare, notre fanfare qui va fêter ses 90 ans ! C'est extraordinaire de penser que même après 90 ans, une fanfare arrive encore aujourd'hui à motiver des jeunes, à trouver de la relève et à animer la Commune. Il y a aussi ce projet de bourse culturelle que vous avez créé sous la législature précédente et qui est aussi quelque chose extrêmement appréciée.

Une législature, c'est aussi une vie communale. Une vie communale où nous avons aussi eu parfois des coups durs, des moments tristes... Je pense ici au décès de notre ami Laurent Oberson qui nous a quittés et ce fut un véritable choc pour chacun d'entre nous.

Il y a eu le départ de Christine Maitre, que l'on attendait mais pas tout à fait comme ça... Elle a été remplacée par Philippe Thorens que nous avons été très heureux d'accueillir et à qui, d'ores et déjà, je souhaite bonne chance pour la fonction qu'il va occuper tout prochainement.

L'engagement politique, c'est une lourde charge. Durant cette législature, il y a eu dix changements de Conseillers municipaux. On se rend pas compte à quel point aujourd'hui, donner du temps pour sa commune et s'investir, c'est aussi quelque chose qui demande des sacrifices. Vous le faites, nous les faisons au quotidien. J'ai calculé qu'en quatre ans on a quand même organisé 38 séances plénières de Conseil municipal et pas moins de 210 commissions. C'est impressionnant !

Derrière tout ça, il y a une Mairie qui tourne. La Mairie c'est 52 collaborateurs aujourd'hui ! C'est une jolie PME à faire tourner et ce n'est pas facile tous les jours. Nous avons une secrétaire générale exemplaire, qui fait un travail absolument remarquable, Mme Nathalie Girard Besson. On peut encore une fois ce soir l'applaudir car je dis toujours, soyez gentils avec elle parce que nous avons probablement la meilleure des secrétaires générales de toutes les communes genevoises et il faut la protéger. Toutefois, elle a un grand défaut..., elle est très perfectionniste. Nathalie merci pour tout, vous êtes vraiment précieuse.

Applaudissements en l'honneur de Mme Nathalie Girard Besson.

Dans cette commune, nous avons des rendez-vous importants avec la population. C'est aussi ce qui permet de garder ce lien de proximité qui nous est cher.

Il y a les mérites collongeois, l'accueil des nouveaux habitants, le 1^{er} Août, les promotions citoyennes et puis il y a tous les événements liés à l'école. Parce que les écoles, c'est trois bâtiments scolaires et c'est plus de 500 élèves. Quand je pense à l'Escalade et aux Promotions scolaires, ce sont des événements importants dans notre Commune.

Il y a nos aînés, ne les oublions pas ! Ils sont de plus en plus nombreux, un jour nous en ferons également partie. Des aînés très très dynamiques ! Nous avons chaque fois une peur bleue quand on organise la croisière parce qu'il n'y a bientôt plus de place sur le bateau. Il va peut-être falloir prendre un 2^{ème} bateau de la CGN ! Nous avons des aînés en pleine forme avec un club des aînés qui marche très très bien et qui est très dynamique.

Il y a la patinoire, la patinoire qui a beaucoup de succès et dont vous avez été les initiateurs.

Puis, le Point d'interro, qui fut, je dois dire, sauvé grâce aux membres du comité ici présents. A un moment donné, le comité avait de la peine et cherchait désespérément des membres. En plus de votre



investissement au Conseil municipal certain d'entre vous se sont engagés au Point d'Interro avec dynamisme.

Dans la région Arve et Lac, Collonge-Bellerive, est une Commune pilote dans bien des domaines. Elle coordonne plusieurs collaborations intercommunales. On ne se rend pas toujours compte de ce que ça veut dire. Derrière il y a toute la responsabilité, l'administration à gérer. Si je prends la crèche, l'état civil, la police municipale, le centre sportif de Rouelbeau ou la Fondation de la Pallanterie voilà cinq grosses collaborations intercommunales dans lesquelles on y met beaucoup d'énergie. L'intercommunalité, c'est aussi l'avenir car je pense qu'un paysage comme Genève avec 45 communes se doit aujourd'hui de favoriser l'intercommunalité car c'est de cette façon que l'on peut travailler intelligemment.

Vous me direz que nous réserve l'avenir... ? Serge nous a enjoint à tirer un peu le frein et à dire attention, soyez prudents. C'est difficile quand même... on a pris des mauvaises habitudes, on aime investir dans cette Commune et c'est tout à notre honneur ! Il est vrai que de ne pas dépasser le montant des amortissements laisse déjà une belle marche de manœuvre.

Il faut aujourd'hui qu'on apprivoise tout ce qui a été réalisé ces dernières années. Il y a eu un grand chamboulement à Vézenaz ! Il faut aussi aujourd'hui l'apprivoiser.

Mais il y a encore des projets qui sont prêts à être réalisés et qui ne sont pas forcément des constructions. Je pense à la municipalisation des restaurants scolaires, qui est aussi un gros chamboulement. Remy vient d'annoncer la boum de la fin du RESCOVE. La boum de la fin du RESCOVE signifie que la Commune va assurer la gestion de cette activité. Aujourd'hui, assurer la prise en charge et la distribution des repas de midi, c'est répondre à un phénomène de société et nous devons nous y adapter.

Le Quadrilatère. Vous avez voté le budget de construction, ça y est, il va être lancé ! Je n'ose pas vous dire quand nous avons fait le concours du Quadrilatère, que j'avais eu le privilège de présider avec certain d'entre vous qui ne seront d'ailleurs bientôt plus là. Ce sont des projets lourds, des projets difficiles à mettre en œuvre. Les communes, à chaque fois qu'elles construisent, ressentent la frustration due à la lenteur des projets.

Nous allons bientôt créer une fondation immobilière. Ça sera aussi une grande transformation et une nouveauté pour la Commune.

Je pense sincèrement que le gros projet de la prochaine législature, ça sera très certainement l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie et de facto, le déplacement de la voirie.

Au niveau cantonal, Serge Nordmann l'a évoqué, des gros sujets nous attendent. A commencer par le désenchevêtrement. Il est lancé, c'est un immense chantier, vos trois Conseillers administratifs s'y sont investis. Il y a des gros enjeux, ils ne sont pas seulement financiers et j'ose espérer qu'ils seront étudiés en termes de qualité de prestation. Est-ce qu'une prestation sera meilleure si elle est effectuée par la Commune ou par le canton, c'est cette question qu'il faut se poser.

Il y aura la mise en œuvre du plan directeur communal parce que ce n'est pas tout d'avoir fait sa révision. Vous avez vu le catalogue qui nous attend en commission Aménagement, si on attaque ce document on aura de quoi s'occuper pendant 5 ans !

Puis, toujours au niveau cantonal, il y a tout le problème lié à la fiscalité. Il y a la réforme de l'imposition des entreprises RIE3 et pour les communes, la fiscalité communale, la péréquation et l'imposition sur le lieu de domicile. Il y a MCH2, c'est une réforme interne de comptabilité dans les communes mais qui a aussi de grosses répercussions sur le fonctionnement, M. Chaparro en perd à chaque fois quelques cheveux supplémentaires !

Enfin mes chers amis, ce soir c'est la dernière fois de cette législature que je m'exprime à vous en ma qualité de Maire. Le prochain qui occupera ce fauteuil, vous le savez, c'est Philippe Thorens. Je lui souhaite tout le plaisir que j'ai eu cette année. Cette fonction de primus inter pares s'exerce en collégialité. Elle permet de porter haut les couleurs de la Commune. A chaque occasion où nous représentons notre Commune en qualité de Maire, nous sommes très fiers et toujours très heureux de raconter tout ce qui se fait à Collonge-Bellerive même si on a tendance à dire que chez nous c'est plus facile car on a les finances qui vont avec mais, comme je dis toujours, ces finances, on les mérite !

Pour terminer sur une petite touche musicale, nous allons visionner un petit bout du film sur la Tranchée couverte parce que, comme je vous le disais, c'est un projet qui a beaucoup compté pour moi car je m'y suis beaucoup investie et c'est un projet dont nous sommes tous très fiers !



Diffusion du film sur la Tranchée couverte.

Je vous remercie encore une fois chaleureusement pour votre présence, pour tout le temps consacré et pour votre engagement, vous êtes les meilleurs, bravo ! »

Applaudissements.

M. le Président remercie Mme le Maire et passe la parole à M. Goehring.

M. Goehring demande aux membres de la commission des Finances, comme chaque année après le vote des comptes, de signer en deux exemplaires le rapport des comptes 2014 de la Commune.

Statistiques de ventes des cartes journalières CFF

M. Goehring annonce qu'à la fin du mois d'avril, on enregistrait un boni de 1'078,80 F et que le pourcentage des cartes invendues était de 4%.

Marathon de Genève 3 mai 2015

M. Goehring informe que la Commune a reçu des remerciements de la part des organisateurs. Il y a eu 16'107 inscrits sur les huit épreuves du week-end soit une augmentation d'environ 15% des participants. Ce fut un grand succès malgré la météo maussade.

Démonstration par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-bellerive 6 juin 2015

M. Goehring rappelle que le 6 juin prochain se déroulera la démonstration de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive à l'école de Collonge de 10h à 12h. A cette occasion, il profitera de remettre à 12h15, les grades de 1^{er} lieutenant aux deux lieutenants MM Alexandre Sabeti et Luis Souto.

M. le Président remercie M. Goehring et donne la parole à M. Thorens.

Route d'Hermance 150

M. Thorens informe que les locataires du 150 route d'Hermance ont emménagés et qu'ils sont ravis.

L'épicentre

M. Thorens indique que la saison de l'épicentre s'est terminée en apothéose avec le concert d'Imany. Ce fut un grand succès avec plus de 200 spectateurs. Imany, qui était déjà venue à l'épicentre il y a quatre ans, était, a priori, ravie d'être revenue pour ce magnifique concert.

M. Thorens rappelle que le spectacle « Libre » par Mme Nathalie Pierrehumbert, lauréate de la bourse culturelle, se déroulera à l'épicentre le samedi 16 mai 2015 à 20h00.

Récital Alexandre Scriabine à la salle Willy Buard le 18 juin 2015

M. Thorens annonce que le récital donné par Marina Rabelo, pianiste brésilienne, en l'honneur d'Alexandre Scriabine aura lieu à la salle Willy Buard le jeudi 18 juin à 19h. Ce récital est organisé afin de célébrer le fait qu'Alexandre Scriabine avait résidé durant une année à Vézenaz. Le professeur André Hurst, résidant à Collonge-Bellerive et qui a transmis cette information à la Commune, sera présent lors de cette soirée. Un tous-ménages sera envoyé prochainement.

M. Thorens termine par des remerciements.



Il remercie de la confiance qui lui a été faite et de l'accueil qu'il a reçu lors de son arrivée, il y a deux ans, au poste de Conseiller administratif.

Il continue en remerciant la commission Bâtiments et logement et son Président, M. Jérôme Ponti, pour tout le travail effectué, il y en a eu beaucoup, mais principalement pour le Quadrilatère en collaboration bien entendu avec M. Nordmann pour tout ce qui concerne les finances.

Au niveau de la commission Sociale, il remercie Mme Nadine Béné, qui n'est pas là ce soir, et M. Norberto Birchler qui a repris cette commission. Il le remercie d'avoir réussi à mener ces séances rapidement et de manière très organisée.

Il poursuit par la commission Culture et loisirs et sa Présidente, Mme Patricia Reymond, à qui il souhaite adresser ses plus vifs remerciements pour leur travail en parfaite collaboration.

Comme indiqué par Mme le Maire dans son discours de fin de législature, beaucoup de choses ont été réalisées. Il remercie tout le monde pour la collaboration de ces deux dernières années.

M. Thorens conclut en remerciant Mme le Maire d'avoir rappelé tous ces souvenirs de l'inauguration de la Tranchée couverte, bravo à DJ Francine ! Il demande à l'assemblée de bien vouloir applaudir Mme le Maire pour avoir présidé d'une main de maître le Conseil administratif cette année et pour tout ce qu'elle fait pour la Commune.

Applaudissements en l'honneur de Mme de Planta.

M. le Président remercie les membres du Conseil administratif et il rappelle aux Conseillers municipaux qui n'ont pas encore retiré leurs indemnités de se rendre auprès de M Chaparro.

Il prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisations qui doivent avoir lieu à huis-clos.

Le public est attendu à la salle des commissions où les Conseillers municipaux se rendront au terme de la séance pour l'habituelle verrée.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Quatre dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie le Conseil municipal et lève la séance à 22h50.

Collonge-Bellerive, le 11 mai 2015.



Législature 2011-2015
Délibération 15-09
Séance du 11 mai 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 6 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré en date du 12 mars 2015 par la fiduciaire Michel de Preux & Associés S.A.,

vu les comptes 2014 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 25 mars 2015,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 avril 2015,

sur proposition de la commission des Finances,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.



Législature 2011-2015
Délibération 15-10
Séance du 11 mai 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 23 des statuts du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré en date du 9 mars 2015 par la société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

vu les comptes 2014 dudit Groupement approuvés en date du 18 mars 2015 par le Conseil du Groupement,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 avril 2015,

sur proposition de la commission des Finances,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2014 du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 de 289'099.54 F et les moyens de les couvrir.

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. Les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 suivants, pour un montant total de **289'099.54 F**, soit :

05.304	Caisses de pension et prévoyance	3'345.75
08.313	Achats de fournitures	665.70
09.318	Honoraires divers	240.00
10.351	Cantons	788.40
11.312	Eau, énergie, combustibles	412.05
11.315	Entretien d'objets mobiliers	1'061.30
14.314	Entretien des immeubles	3'799.75
16.312	Eau, énergie, combustibles	2'574.30
16.314	Entretien des immeubles	31'091.70
21.311	Mobilier, machines, véhicules	7'659.20
21.318	Honoraires divers	29'732.35
30.310	Fournitures de bureau, imprimés	988.35
30.312	Eau, énergie, combustibles	9'676.50
30.313	Achats de fournitures	3'210.85
30.318	Honoraires divers	24'971.51
34.318	Honoraires divers	15'278.25
35.365	Institutions privées	3'282.65
54.312	Eau, énergie, combustibles	2'672.15
54.318	Honoraires divers	6'953.35
58.312	Eau, énergie, combustibles	844.20
58.314	Entretien des immeubles	5'769.70
58.319	Frais divers	1'631.70
58.365	Institutions privées	1'245.00
62.310	Fournitures de bureau, imprimés	733.25
62.314	Entretien des immeubles	6'371.30
65.366	Personnes physiques	10'400.00



78.311	Mobilier, machines, véhicules	71.15
95.316	Loyers, fermages et redevances	24'832.50
95.319	Frais divers	84'635.68
95.322	Dettes à moyen et long terme	4'160.95
	Total	289'099.54

Ces crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Législature 2011-2015
Délibération 15-12
Séance du 11 mai 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.

Conformément aux articles 30, al.1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de **27'796'638.33 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **27'751'738.33 F**) aux charges et de **28'044'549.35 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **27'999'649.35 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **247'911.02 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de **4'243'744.10 F** aux dépenses et de **20'000.00 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **4'223'744.10 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **4'223'744.10 F** par l'autofinancement à raison de **5'126'914.12 F** au moyen de la somme de **4'879'003.10 F** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **247'911.02 F**
L'excédent de financement s'élève à **903'170.02 F**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **247'911.02 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant à l'actif un montant de **181'123'616.13 F** qui se compose de :

- Patrimoine financier 115'618'904.63 F
- Patrimoine administratif 65'504'711.50 F

Total de l'actif

181'123'616.13 F



et au passif un montant de **181'123'616.13 F** qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires	3'025'171.25 F
• Dettes à court, moyen et long termes	14'564'500.00 F
• Engagement envers des entités particulières	1'703'860.91 F
• Provisions	13'509'794.93 F
• Engagement envers les financements spéciaux et les préfinancements	29'856'107.74 F
• Fortune	118'464'181.30 F

Total du passif	181'123'616.13 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à 11'241'984 F.



Législature 2011-2015
Délibération 15-13
Séance du 11 mai 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 215'000 F, destiné au désamiantage complet de l'abri de protection civile, sis chemin du Pré-d'Orsat 12-14, parcelle N°7397 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les travaux et modifications envisagés dans l'abri de protection civile situé sous le bâtiment de la voirie de Collonge-Bellerive pour l'accès au parking du projet de l'immeuble le « Quadrilatère »,

vu le rapport préliminaire de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et des PCB avant travaux effectué, le 20 février 2015, par l'entreprise IBS dans le cadre de ces travaux,

vu la présence d'amiante dans les peintures de sol du parking, dans les peintures de l'escalier menant à l'extérieur, vu l'amiante dans les tubes en fibrociment dans les murs,

vu les devis comparatifs pour le désamiantage des zones contaminées,

vu le courrier du 24 avril 2015 envoyé à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), leur demandant une participation au montant des travaux prise sur le fonds des contributions de remplacement de la commune,

vu le rapport de la séance conjointe des commissions Bâtiments et logement et des Finances du 2 mars 2015,

vu la séance du Conseil municipal du 16 mars 2015, approuvant le principe de la réalisation d'un désamiantage complet de l'abri de protection civile, situé au chemin du Pré-d'Orsat 14,
vu le rapport de la commission des Finances du 30 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. De procéder au désamiantage complet des peintures de sol de l'abri de protection civile, sis chemin du Pré-d'Orsat 12-14, parcelle N°7397 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 215'000 F.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°16.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2016.



Législature 2011-2015
Délibération 15-14
Séance du 11 mai 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion 14-05 votée par le Conseil municipal, le 30 septembre 2014,

vu l'exposé des motifs du 30 avril 2015,

vu le rapport de la commission Environnement et développement durable du 24 novembre 2014,

vu le rapport de la commission des Finances du 30 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. De procéder à l'acquisition et à la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000 F.
3. De laisser au Conseil administratif la possibilité, d'ici au 15 juillet 2015, d'engager ou non la dépense en fonction des prochaines prévisions des recettes fiscales qui seront communiquées par le canton.
4. D'octroyer à la commission Environnement et développement durable la possibilité de valider, d'ici au 15 juillet 2015, le choix proposé par le Conseil administratif.
5. De comptabiliser la dépense sous la rubrique n°33.314 « entretien des sites communaux ».
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. De donner mandat au Conseil administratif de négocier et conclure une convention avec l'Etat de Genève précisant les modalités de pose et d'entretien de ces décorations sur les candélabres prévus de lui être cédés par la Commune.



Législature 2011-2015
Résolution R15-04
Séance du Conseil municipal
du 11 mai 2015

Proposition de résolution présentée au Conseil Municipal par le groupe UDC

Accords commerciaux TISA, Collonge-Bellerive n'en veut pas !

Mesdames les Conseillères municipales
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que :

- Les Etats-Unis, les pays de l'Union Européenne ainsi qu'une vingtaine d'autres Etats dont la Suisse, tiennent depuis deux ans et dans le plus grand secret des négociations à l'ambassade d'Australie à Genève sur le commerce des Services ;
- Ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TISA (trade in services agreement) ;
- Le but poursuivi est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les états de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.
- Ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets ainsi que toutes les activités culturelles et sportives ;
- Les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités ;
- Ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays : Confédération, cantons et communes, et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des et des exécutifs ;
- Ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etat à réguler la finance ;
- Ces projets d'accords secrets ont été révélés par les lanceurs d'alerte de « wikileaks » et suscitent de vives réactions d'indignations dans le monde entier, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Par ces motifs, le Conseil Municipal de Collonge-Bellerive, condamne sans réserves le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords « TISA »,



- Exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires ;
- Déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique ;
- Déclare d'ores et déjà la Commune de Collonge-Bellerive « zone hors TISA » et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même ;
- Mandate le Conseil Administratif de proposer dès que possible une Résolution similaire à l'Association des Communes Genevoise (ACG)
- Mandate le Conseil Administratif à transmettre la présente Résolution aux autorités cantonales (Grand-Conseil et Conseil d'Etat)

L'entrée en matière a été refusée par 14 non, 1 oui et 2 abstentions.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Suppression des chambres doubles eau claire (EP) /eau usée (EU) du réseau d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Auteur(s) : Conseil administratif

Date de dépôt : 29 avril 2015

Séance du Conseil municipal : 11 mai 2015

Numéro : M15-03

Constatant :

- Qu'un état des lieux du réseau d'assainissement a été réalisé dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et que la phase de diagnostic a révélé la présence de 300 chambres doubles sur le territoire communal, dont environ 110 sont situées dans des secteurs où le réseau d'assainissement présente des risques de mise en charge, donc de débordement ;
- Que la Direction Générale de l'Eau (DGEau) préconise d'intervenir de façon prioritaire sur les chambres doubles se situant sur des secteurs dont le réseau EP est en sous-capacité ;
- Que la suppression de l'intégralité des chambres doubles sur la Commune est prévue et que ces interventions doivent être réalisées entre 2015 et 2020 ;
- Que le coût des études et travaux devrait être pris en charge par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA).

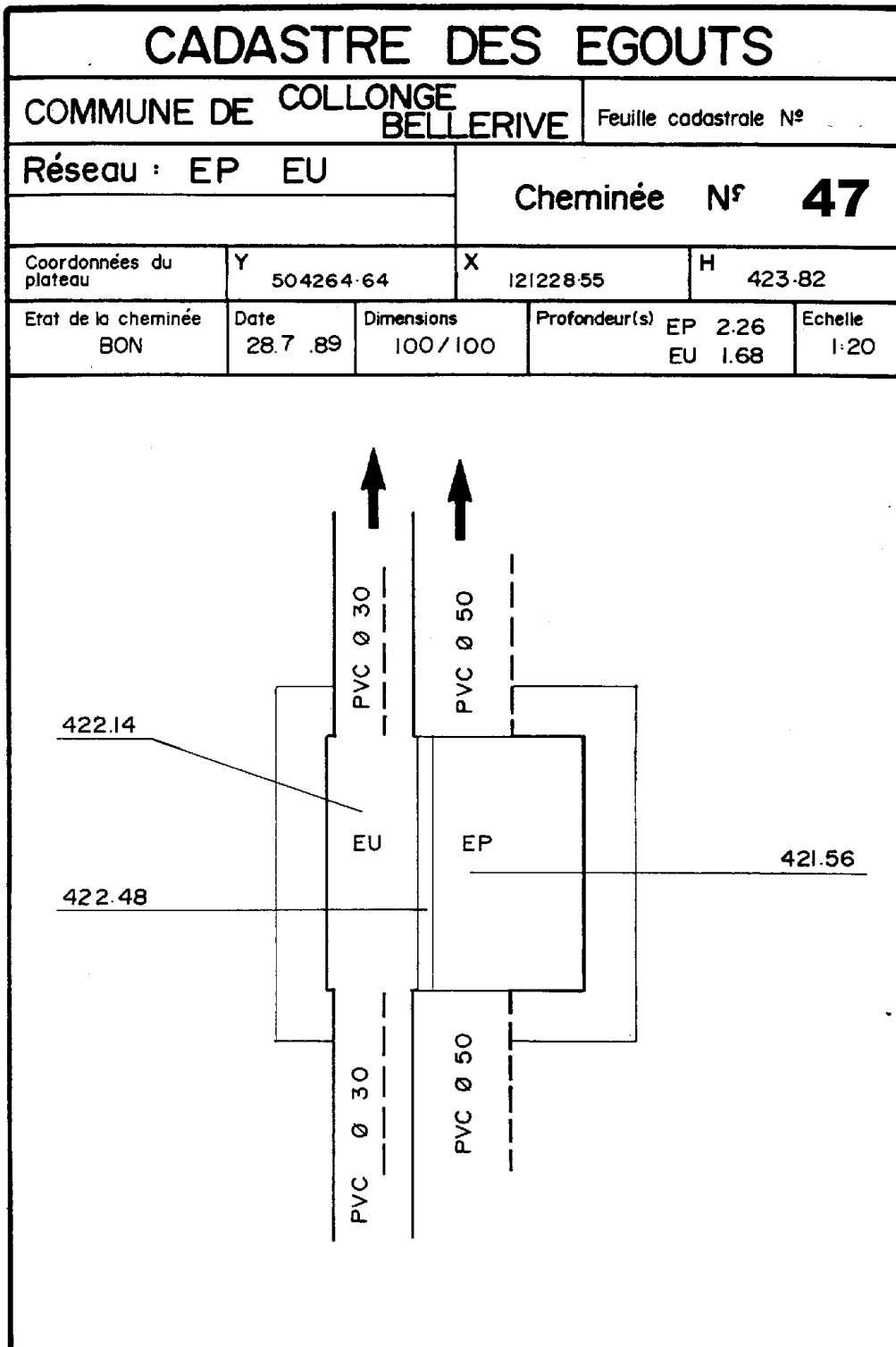
Souhaitant :

- Mettre en œuvre les travaux d'assainissement prévus dans le cadre du PGEE.
- Entreprendre ces travaux de suppression des chambres doubles prioritairement sur les chambres à risque.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- Présenter un projet chiffré relatif à la suppression des chambres doubles sur le territoire communal.
- Rapporter de l'avancement de ce projet à la commission Routes et infrastructures puis à la commission des Finances.

La Motion est acceptée à l'unanimité (17 oui).



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

« CRECHE ILE AUX MOMES »

COLLONGE-BELLERIVE

RAPPORT DE REVISION

**ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2014**

Rapport de révision
à l'attention du Conseil intercommunal
du Groupement Intercommunal de la
CRECHE « ILE AUX MOMES », COLLONGE-BELLERIVE

Genève, le 23 avril 2015

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de perte et profits) du Groupement intercommunal de la CRECHE « ILE AUX MOMES », COLLONGE-BELLERIVE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règles de la loi sur l'administration des communes et la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Rose-Mary Garcia Cabrini
Expert réviseur agréée

Annexe : comptes annuels

CRECHE "L'ILE AUX MÔMES", COLLONGE-BELLERIVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 ET 2013

	CHF 2014	CHF 2013
<u>ACTIF</u>		
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	1 128 123.53	1 275 833.90
Débiteurs	93 417.90	116 486.85
Impôt anticipé à récupérer	207.60	164.15
Actifs transitoires	32 705.40	64 380.30
Total de l'actif circulant	<u>1 254 454.43</u>	<u>1 456 865.20</u>
ACTIF IMMOBILISE		
Frais de 1er établissement	116 174.20	116 174.20
Amortissement	(116 174.20)	(116 174.20)
Machines, informatique et buanderie	36 586.20	36 586.20
Amortissement	(36 586.20)	(29 269.60)
Agencement de cuisine et d'espace	113 258.35	104 511.70
Amortissement	(67 635.55)	(54 394.30)
Mobilier	251 388.66	246 177.46
Amortissement	(245 909.06)	51 102.40
Total de l'actif immobilisé	<u>51 102.40</u>	<u>102 673.56</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>1 305 556.83</u>	<u>1 559 538.76</u>

CRECHE "L'ILE AUX MÔMES", COLLONGE-BELLERIVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 ET 2013

	CHF 2014	CHF 2013
<u>PASSIF</u>		
FONDS ETRANGERS A COURT TERME		
Fournisseurs créanciers	117 914.10	107 561.70
Produits constatés d'avance	146 072.40	163 478.20
Charges à payer	92 430.04	83 924.31
Total des fonds étrangers à court terme	<u>356 416.54</u>	<u>354 964.21</u>
FONDS PROPRES		
Capital de dotation	655 400.00	655 400.00
- Collonge-Bellerive	384 519.00	384 519.00
- Corsier	93 147.00	93 147.00
- Anières	129 582.00	129 582.00
- Hermance	48 152.00	48 152.00
Fortune du Groupement	411 426.86	411 426.86
Résultat de l'exercice	(117 686.57)	137 747.69
Total des fonds propres	<u>949 140.29</u>	<u>1 204 574.55</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1 305 556.83</u>	<u>1 559 538.76</u>

CRECHE "L'ILE AUX MÔMES", COLLONGE-BELLERIVE

COMPTE DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2014 ET 2013

	CHF 2014	CHF 2013
PRODUITS		
Taxes d'inscription et d'écolages	1 542 082.60	1 456 641.05
Subventions des communes et de l'OFAS	1 859 372.00	1 783 625.80
Produits d'intérêts	124.15	358.25
Autres produits et dons	15 568.85	3 069.65
Total produits	<u>3 417 147.60</u>	<u>3 243 694.75</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 623 374.68	2 288 506.90
Loyer et charges d'immeuble	368 863.56	350 504.93
Jetons de présence et frais de représentation	11 807.00	18 662.45
Frais d'animation, de matériel et de gestion	273 243.38	234 510.36
Frais généraux d'administration	60 185.29	41 567.22
Honoraires professionnels	130 472.55	101 947.35
Pertes sur débiteurs	382.25	21.85
Amortissements	65 529.01	68 919.70
Frais bancaires	976.45	1 306.30
Total des charges d'exploitation	<u>3 534 834.17</u>	<u>3 105 947.06</u>
RESULTAT NET	<u>-117 686.57</u>	<u>137 747.69</u>
Allocation à la fortune du Groupement	-	-
RESULTAT AU BILAN	<u>-117 686.57</u>	<u>137 747.69</u>